

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU MARDI 17 JANVIER 2023
Convocation du mardi 10 janvier 2023

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

E X T R A I T

du Registre des délibérations du conseil municipal

Etaients présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique
LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme
Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE
LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Adjoints au Maire ;
Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Agnès
DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme
Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Imane
ACHOUR, M. Julien BOUCHET, M. Maxence DUCROQUET, Mme Marie-Ange BADIN, M.
Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Naïma
SELLAM, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-
RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaients représentés :

M. Hicham DAD représenté par Mme Alice NORET
Mme Patricia BEHAL représentée par M. François MORVAN
Mme Solène MOULINEC représentée par M. Luc MERCIER
M. Michel LEJEUNE-MENGWANG représenté par Mme Naïma SELLAM
M. Jean-Luc BRACHET représenté par M. Paul RIEUSSET
Mme Delphine DE PAOLI représentée par Mme Véronique CABASSET

Etaients absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK
M. Philippe CARON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Maxence DUCROQUET

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

Dès lors qu'elle est rendue exécutoire, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois.

Société de Reproduction de Cergy
092-219200243-20230117-2151-DE
Date de télétransmission : 18/01/2023
Date de réception préfecture : 18/01/2023

Pour extrait conforme :

Clichy-la-Garenne, le 18 janvier 2023

Le Maire,



Rémi MUZEAU

Dès lors qu'elle est rendue exécutoire, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois.

Société de Reproduction Électronique
092-219200243-20230117-2151-DE
Date de télétransmission : 18/01/2023
Date de réception préfecture : 18/01/2023

République Française

Ville de Clichy-la-Garenne

Séance du conseil municipal du 17 janvier 2023

Délibération n° 2023/S01/04

Objet : Adoption du Budget primitif 2023 - Budget annexe Exploitation du stationnement payant

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1412-1 et les articles L. 2221-1 à L. 2221-20 et les articles R. 2221-1 à R. 2221-99 relatifs aux régies municipales, et notamment les articles L 2221-11 à L 2221-14 et R 2221-63 à R 2221-9 ;

Vu l'instruction comptable M4 ;

Vu le Budget Primitif du Budget Principal 2023 de la Ville de Clichy-la-Garenne voté le 17 janvier 2023 ;

Vu la délibération n°1.2 du 21 décembre 2017 portant création du service public industriel et commercial (SPIC) chargé de l'exploitation du stationnement payant à autonomie financière ;

Vu la délibération n°9.2 du 19 octobre 2017 fixant les tarifs de stationnement sur voirie à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant que le principe de libre administration permet aux collectivités locales de choisir le mode de gestion de leurs services publics ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Entendu l'exposé de M. Stéphane COCHEPAIN, Premier Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe de l'Exploitation du Stationnement Payant, tel que présenté en annexe, par nature, selon les équilibres suivants :

Section d'Exploitation :

- Recettes : 3 762 000 euros

Dès lors qu'elle est rendue exécutoire, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le T.A de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois.

Scanned with CamScanner
092-219200243-20230117-2151-DE
Date de télétransmission : 18/01/2023
Date de réception préfecture : 18/01/2023

- Dépenses : 3 762 000 euros

Section d'Investissement :

- Recettes : 285 000 euros
- Dépenses : 285 000 euros

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, M. Maxence DUCROQUET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI
9 contre - Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

Dès lors qu'elle est rendue exécutoire, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois.

Service de l'Urbanisme et de l'Énergie
092-219200243-20230117-2151-DE
Date de télétransmission : 18/01/2023
Date de réception préfecture : 18/01/2023